

Règlement de l'Appel à Initiatives pour la Biodiversité

1. L'appel à Initiatives championnes en matière de biodiversité est une initiative inscrite à l'agenda de la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement (JME) au titre de l'année 2020 ;
2. L'appel s'adresse aux organisations de la société civile, collectivités locales, chercheurs et entreprises qui ont développé des solutions innovantes en faveur de la biodiversité ;
3. Le présent appel est ouvert pendant la période du 27 avril 2020 au 22 mai 2020 à 16 heures ;
4. Les candidatures pourront être formulées en langue arabe ou française ;
5. La transmission du dossier devra se faire contre un reçu numéroté ;
6. Les dossiers reçus au MEDD ne seront pas retournés ;
7. Les candidatures seront évaluées par un comité technique élargi. Les trois meilleures initiatives seront retenues ;
8. Les résultats publiés seront sans appel. Aucun recours ne sera possible ;
9. Les trois initiatives sélectionnées seront présentées lors d'une cérémonie et recevront chacune un prix ;
10. Les initiatives sélectionnées feront l'objet d'une large communication afin de les faire connaître.